

**POUR INFORMATION**

## NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Utilisation de l'excédent de 2000-01**

1. A sa 285<sup>e</sup> session (novembre 2002), le Conseil d'administration a approuvé les propositions relatives à l'allocation de l'excédent de 2000-01 conformément aux pouvoirs que lui avait conférés la Conférence internationale du Travail<sup>1</sup>. Lors de la discussion<sup>2</sup> sur l'utilisation de l'excédent de 2000-01, le Bureau a indiqué qu'il fournirait, pour toute nouvelle allocation de ressources, des informations financières et un cadre axé sur les résultats du type utilisé dans l'annexe III du document GB.285/PFA/9.
2. Conformément à cet engagement, le présent document contient une mise à jour de ces informations et de ce cadre pour chacune des nouvelles allocations de ressources. L'annexe I donne une vue d'ensemble des sommes allouées, au 31 août 2005, au titre de l'excédent de 2000-01. L'annexe II contient le cadre axé sur les résultats pour toutes nouvelles allocations effectuées depuis le dernier rapport, soumis en novembre 2004.

**Etat des approbations et de l'exécution**

3. A la date du 31 août 2005, le Bureau avait affecté 48 879 339 dollars, soit 95,2 pour cent du total de l'excédent de 2000-01, à la réalisation des objectifs approuvés par le Conseil d'administration en novembre 2002. Les approbations ne sont données par le Directeur général qu'après une évaluation approfondie de la conception des projets du point de vue des normes et des techniques de programmation axée sur les résultats ainsi que de la capacité de répondre aux priorités et besoins des mandants.
4. Comme on peut le constater dans l'annexe I, 2,4 millions de dollars (4,8 pour cent du total) sont encore à affecter au titre de l'excédent de 2000-01 à la date du 31 août 2005, principalement dans les domaines des services régionaux, de la réponse aux crises et des défis à relever en matière de gestion. Les propositions concernant l'utilisation des fonds restants sont à un stade avancé d'élaboration.

<sup>1</sup> *Compte rendu provisoire* n° 19, Conférence internationale du Travail, 90<sup>e</sup> session, Genève, 2002.

<sup>2</sup> Documents GB.283/9/1 et GB.285/10/1.

5. Les taux d'exécution au titre de l'excédent de 2000-01 continuent à être globalement satisfaisants, le taux global ayant atteint 66,7 pour cent<sup>3</sup> du montant total des allocations à la fin du mois d'août 2005. Ils seraient plus élevés s'ils prenaient en compte l'exécution correspondant aux montants transférés au Fonds pour le bâtiment et le logement et au Fonds pour les systèmes informatiques. Cependant, tant les allocations que les dépenses ont légèrement diminué à partir du moment où il est apparu clairement que les ressources du budget ordinaire disponibles en 2006 seraient inférieures à celles initialement proposées. Plusieurs unités ont demandé une extension de leur plan de dépenses initial pour pouvoir assurer leurs prestations pendant une plus longue période.
6. Le rapport sur l'exécution du programme qui est présenté chaque année en mars au Conseil d'administration fournit des informations sur l'exécution des projets financés par l'excédent de 2000-01. Il met en relief certaines des étapes clés franchies dans la mise en œuvre de ces projets et fait apparaître leur valeur ajoutée par rapport aux activités en cours et aux activités programmées dans le cadre du programme et budget.

### **Principales utilisations de l'excédent de 2000-01 (allocations de ressources pendant la période couverte par le rapport)**

7. Pendant la période couverte par le rapport, le montant et l'affectation des crédits ont été considérablement influencés par les mesures prises suite au tsunami et au tremblement de terre en Asie, l'appui fourni au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté et son suivi, le Programme interaméricain pour le travail décent et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes, les interventions du BIT au Myanmar ainsi que les communications externes. Les allocations qui ont été approuvées sont exposées en détail à l'annexe II.
8. Des transferts de fonds en nombre limité ont été autorisés d'un projet à l'autre pour répondre aux besoins urgents (voir annexe II). A titre d'exemple, les crédits affectés aux mesures prises suite au tsunami et au tremblement de terre en Asie s'élèvent au total à 456 000 dollars. Ces fonds proviennent du poste Réponse aux crises et aux situations d'urgence (153 000 dollars prélevés sur des fonds encore non affectés et 30 000 dollars de fonds non dépensés destinés aux Iles Salomon) et du poste Services régionaux (233 000 dollars prélevés sur des fonds encore non affectés et 40 000 dollars de fonds non dépensés destinés à des projets en Chine).

Genève, le 10 octobre 2005.

*Document soumis pour information.*

<sup>3</sup> Ce taux d'exécution (taux de dépenses par rapport aux allocations) a été calculé en ne prenant pas en compte le montant de 7 750 000 dollars transféré au Fonds pour le bâtiment et le logement et au Fonds pour les systèmes informatiques.

## Annexe I

Postes	Ressources approuvées	Total des allocations et des montants réservés indiqué dans le document GB.291/PFA/7 (au 31 août 2004)	Economies sur les allocations antérieures <sup>1</sup> (au 31 août 2005)	Nouvelle allocation (au 31 août 2005)	Total des allocations	Solde des allocations
Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	2 800 000	2 800 000	–	–	2 800 000	0
Normes internationales du travail	2 900 000	2 899 672	–	–	2 899 672	328
Réponse aux crises et aux situations d'urgence	8 000 000	6 970 903	–126 354	444 000	7 288 549	711 451
Sécurité et santé du personnel	3 450 000	3 450 000	–	–	3 450 000	0
Investissement dans les capacités de gestion	6 000 000	5 366 960	–274 643	265 504	5 357 821	642 179
Services régionaux	10 000 000	5 763 740	–105 400	3 274 957	8 933 297	1 066 703
Statistiques	2 000 000	1 490 000	–	510 000	2 000 000	0
Egalité entre hommes et femmes	2 000 000	1 590 000	–	410 000	2 000 000	0
Communications externes	3 500 000	2 452 036	–	1 047 964	3 500 000	0
Tripartisme et dialogue social	2 900 000	2 900 000	–	–	2 900 000	0
<b>Sous-total</b>	<b>43 550 000</b>	<b>35 683 311</b>	<b>–506 397</b>	<b>5 952 425</b>	<b>41 129 339</b>	<b>2 420 661</b>
Transfert au Fonds pour le bâtiment et le logement <sup>2</sup>	2 750 000	2 750 000	–	–	2 750 000	0
Transfert au Fonds pour les systèmes informatiques <sup>2</sup>	5 000 000	5 000 000	–	–	5 000 000	0
<b>Total</b>	<b>51 300 000</b>	<b>43 433 311</b>		<b>5 952 425</b>	<b>48 879 339</b>	<b>2 420 661</b>

<sup>1</sup> Certaines allocations sont moins élevées que les montants réservés lorsqu'il a été possible d'obtenir des résultats avec moins de ressources. <sup>2</sup> L'utilisation des ressources allouées au Fonds pour le bâtiment et le logement et au Fonds pour les systèmes informatiques est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

## Annexe II

### Informations sur les résultats escomptés pour les nouvelles allocations au titre de l'excédent de 2000-01

Le cadre axé sur les résultats pour les nouveaux crédits alloués et pour les allocations modifiées depuis le dernier rapport, soumis en novembre 2004, est présenté ci-après. Les critères fondamentaux qui ont guidé l'évaluation préalable sont la complémentarité et la cohérence entre les activités financées par le budget ordinaire, par des ressources extrabudgétaires et par l'excédent. Pour chaque rubrique présentée ci-après, des renvois sont faits aux paragraphes et encadrés pertinents du programme et budget pour 2004-05. Les informations concrètes relatives aux principales étapes des projets sont fournies dans le rapport sur l'exécution du programme qui est présenté au Conseil d'administration au mois de mars de chaque année.

### Normes internationales du travail

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(&Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<p><i>Myanmar:</i> Conformément à l'accord conclu avec les autorités du Myanmar en mars 2002, le projet vise à aider les autorités à procéder à l'élimination rapide et effective du travail forcé.</p> <p>Pendant la période considérée, plusieurs virements internes ont été effectués en utilisant des fonds issus de l'excédent dont l'affectation au poste Normes internationales du travail avait auparavant été approuvée, afin de financer les interventions du BIT au Myanmar. Le montant total des crédits provenant de l'excédent affecté à ce poste est ainsi passé de 300 000 à 836 000 dollars.</p>	Fin 2005		1c: Action normative	Paragraphes 158 à 159 et encadré qui suit le paragraphe 159
<b>Total</b>				<b>Pas de variation nette</b>

## Réponse aux crises et aux situations d'urgence

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(&Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<b>Afrique</b>				
<i>Soudan</i> : Soutien apporté à la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) au Soudan (dans le cadre des suites à donner au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, tenu à Ouagadougou).	Fin 2005	110 000	2a: Appui à la politique de l'emploi 2b: Connaissances, compétences et employabilité	Paragraphes 170, 171, 192 et 194
Résultats attendus du projet:				
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ les questions relatives à l'emploi et au travail décent sont pleinement intégrées dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, y compris les DSRP, avec l'appui de l'OIT;</li> <li>■ les capacités des mandants sont renforcées tant du point de vue technique qu'en matière de sensibilisation;</li> <li>■ l'OIT collabore avec d'autres institutions du système des Nations Unies, et des ressources extrabudgétaires sont mobilisées.</li> </ul>				
<b>Etats arabes</b>				
<i>Palestine</i> : Des moyens supplémentaires sont donnés à la Fédération générale des syndicats de Palestine pour participer pleinement aux travaux tripartites sur le développement de l'emploi (partage des coûts avec les services régionaux).	Fin 2005	51 500	4a: Partenaires sociaux	Paragraphes 194 et 253
<b>Asie</b>				
<i>Bangladesh</i> : Réhabilitation et redémarrage des micro-entreprises sinistrées lors des inondations.	Fin 2005	54 500	2c: Création d'emplois	Paragraphes 192, 193 et 194
Principales étapes du budget:				
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 800 unités de tissage auront repris leurs activités et 12 000 emplois auront été créés à la fin de 2005.</li> </ul>				
<i>Afghanistan</i> : Renforcement du programme de l'OIT en Afghanistan destiné à développer les capacités des mandants en vue d'améliorer les structures organisationnelles, le dialogue social, et de mieux assurer l'accès à l'emploi des groupes vulnérables (femmes et handicapés).	Fin 2005	75 000	2c: Création d'emplois	Paragraphes 192, 193 et 194

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<p><i>Mesures prises suite au tremblement de terre et au tsunami survenus dans l'océan Indien</i></p> <p>L'aide apportée par l'OIT aux victimes du tsunami prend en compte la nécessité de planifier et de mettre en œuvre au plus tôt les initiatives destinées à créer des emplois et de nouvelles formes d'activités rémunératrices. Il s'agit de faire en sorte que la création d'emplois fasse partie intégrante des réponses apportées en matière humanitaire et dans le domaine de la reconstruction.</p> <p>Les étapes principales du projet sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ centre d'urgence proposant des services d'aide à l'emploi à Aceh (Indonésie);</li> <li>■ stratégie par pays de l'OIT en Indonésie, à Sri Lanka et en Inde;</li> <li>■ projets proposés aux donateurs;</li> <li>■ programme de rétablissement rapide des sources de revenus à Sri Lanka;</li> <li>■ rapport d'évaluation portant sur les dommages subis et les besoins (Inde).</li> </ul> <p>Avec les fonds excédentaires de 2000-01 et d'autres contributions du budget ordinaire de l'OIT, le Bureau a travaillé en collaboration avec les équipes de pays du système des Nations Unies, les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs des pays frappés par la catastrophe et est parvenu à mobiliser et à reprogrammer divers fonds extrabudgétaires pour les affecter aux activités destinées à aider les pays touchés par le tsunami (Indonésie, Sri Lanka, Inde et Thaïlande), notamment dans le domaine de la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre le travail des enfants. Les fonds extrabudgétaires reprogrammés ou nouvellement mobilisés s'élèvent à 11 500 000 dollars. Actuellement, 28 000 000 dollars sont dans la filière.</p>	Fin 2005	153 000	2c: Création d'emplois	Paragraphes 192, 193 et 194
<b>Total</b>		<b>444 000</b>		

## Sécurité et sûreté du personnel

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(&Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<p>Un virement a été effectué du poste Investissement dans les capacités de gestion vers le poste Sécurité et sûreté du personnel afin de mettre au point et de diffuser du matériel d'information et de compléter la formation du personnel dans le domaine de la sécurité et de la sûreté.</p> <p>Les principales étapes du projet sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ formation des chefs de service du siège et des directeurs des bureaux régionaux dans le domaine de la sécurité et de la sûreté;</li> <li>■ ateliers régionaux et sous-régionaux sur la sécurité et la sûreté.</li> </ul>	Fin 2005	265 504	Gouvernance, appui et management	Paragraphe 301
<b>Total</b>		<b>265 504</b>		

## Services régionaux

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(&Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<b>Afrique</b>				
<p><i>Niveau régional:</i> Appui au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à son suivi.</p> <p>Le Sommet extraordinaire sert de cadre à l'élaboration consensuelle d'un programme régional sur le développement de l'emploi en Afrique destiné à lutter contre la pauvreté qui devrait ensuite déboucher sur la conception et l'adoption de nouvelles politiques aux niveaux national, sous-régional et régional. L'appui à cette initiative de l'Union africaine a consisté en des contributions techniques destinées à faciliter la participation des mandants de l'OIT au Sommet.</p> <p>Les principales étapes du projet sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les partenaires sociaux sont en mesure de contrôler l'exécution des décisions prises lors du Sommet et sont impliqués dans les mécanismes de suivi prévus par le Sommet;</li> </ul>	Fin 2005	733 903	Objectifs d'action communs: Réduction de la pauvreté et intégration sociale	Paragraphe 276

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ le bureau régional est en mesure de contrôler l'exécution des décisions prises lors du Sommet et est impliqué dans les mécanismes de suivi prévus par ce dernier afin de veiller à ce que le travail décent soit un instrument clé dans les stratégies en faveur de l'emploi et de la réduction de la pauvreté à l'échelle nationale, sous-régionale et continentale.</li> </ul>	Fin 2005	725 430	Objectifs d'action communs: Réduction de la pauvreté et intégration sociale	Paragraphe 276
<p>Dans ce cadre, le Bureau apporte actuellement son appui à 19 activités de suivi aux niveaux national et sous-régional (les pays concernés sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Lesotho, la Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Maroc, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, le Tchad, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe).</p> <p>Les principales étapes du projet sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ des institutions nationales tripartites de suivi sont mises en place avec l'appui de l'OIT dans plusieurs pays;</li> <li>■ les questions d'emploi et de travail décent sont pleinement intégrées dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, avec l'appui de l'OIT;</li> <li>■ les capacités des mandants sont renforcées tant du point de vue technique qu'en matière de sensibilisation;</li> <li>■ la formulation des programmes par pays sur le travail décent est facilitée;</li> <li>■ les questions relatives à l'emploi des jeunes et des femmes sont pleinement intégrées dans la mise en œuvre du projet.</li> </ul>				
<p><i>Région de l'Afrique australe</i>: Programme d'investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) en Afrique australe (Projet ASIST).</p>		299 624	2c: Création d'emplois 2a: Appui à la politique de l'emploi et 1a: Normes et principes et droits fondamentaux au travail	Paragrapes 144, 170, 171, 190 et 191



Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
---------------------------------	----------	------------	-------------------------	--

Les principales étapes du projet sont les suivantes:

- parachèvement de l'accord avec le NEPAD;
- contributions à l'élaboration des politiques et des stratégies dans huit pays (Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Lesotho, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Cependant, le HIMO Afrique répondra également aux demandes des autres pays de la région;
- soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet dans les pays où le projet est en cours ou programmé.

### Amériques

<i>Niveau régional:</i> Politiques de développement et de promotion du travail décent en Amérique latine et dans les Caraïbes.	Fin 2005	85 000	Objectif d'action commun: Une approche intégrée du travail décent et 2a, 2b, 2c et 4b	Paragraphe 271 et encadré qui suit le paragraphe 271
<i>Niveau régional:</i> Programme interaméricain – promotion du travail décent et d'une mondialisation équitable.	Fin 2005	702 500	Objectif d'action commun: Une approche intégrée du travail décent et 2a, 2b, 2c et 4b	Paragraphe 271 et encadré qui suit le paragraphe 271

Le projet entend mettre en œuvre des stratégies de promotion du travail décent et d'une mondialisation équitable aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces stratégies doivent être intégrées dans les politiques économiques et sociales du continent américain, afin de favoriser, avec la participation active des partenaires sociaux, la création d'emplois ou l'amélioration de l'emploi par la protection sociale et le respect des droits au travail.

Les principales étapes du projet sont les suivantes:

- la Conférence interaméricaine des ministres du Travail et le Sommet des Amériques analysent le programme de promotion du travail décent pour le continent. Le programme proposé par l'OIT prend en considération la contribution des partenaires sociaux conformément aux conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation;
- le programme aura des répercussions sur les relations interaméricaines, le processus d'intégration régionale et l'ensemble des pays de la région;
- le programme pour le continent américain, soutenu sur le plan politique par la Conférence interaméricaine des ministres du Travail et le Sommet des Amériques, constituera une base de travail pour la XVI<sup>e</sup> Réunion régionale des Amériques.

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<p><i>Mexique:</i> Diagnostic systématique de l'efficacité des conseils locaux de conciliation et d'arbitrage.</p> <p>Le projet contribue à améliorer l'efficacité du système de la justice du travail. En vertu du droit fédéral, la justice du travail est confiée à des conseils tripartites locaux de conciliation et d'arbitrage. Le projet permettra de formuler une série de recommandations et de proposer divers outils pratiques destinés à améliorer les politiques publiques relatives à l'application de la justice du travail dans le pays.</p> <p>Les principales étapes du projet sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ un diagnostic systématique des procédures suivies par les conseils locaux de conciliation et d'arbitrage, en termes d'efficacité, de transparence, d'efficacité et de qualité du processus de prise de décisions;</li> <li>■ une analyse des points forts et des faiblesses aura été menée en vue de recommander des mesures d'amélioration.</li> </ul>	Fin 2005	112 500	<p>4b: Gouvernements et institutions de dialogue social</p> <p>1c: Action normative</p>	Paragraphe 258, 259 et 261
<p><i>Haiti:</i> Promotion du redressement économique local à travers une reconstruction favorisant la création rapide d'emplois et la diminution des vulnérabilités socio-économiques à Gonaïves.</p> <p>Le projet a pour objectif de promouvoir une reconstruction favorable à la récupération et à la création d'emplois, à la promotion du dialogue social, à la diminution des vulnérabilités économiques ainsi qu'au renforcement des capacités nationales et locales en termes de prévention, de gestion des risques et de conception d'une stratégie de développement économique locale. Ce programme est conjointement mené par le PNUD et le BIT; 200 000 dollars ont été alloués à ce projet à Haïti.</p>	Mars 2006	213 000	<p>2a: Appui à la politique de l'emploi</p> <p>3a: Sécurité sociale</p> <p>4b: Gouvernements et institutions de dialogue social</p>	Paragraphe 190, 191 et 194
<b>Etats arabes</b>				
<p><i>Palestine:</i> Des moyens supplémentaires sont donnés à la Fédération générale des syndicats de Palestine pour lui permettre de participer pleinement aux travaux tripartites sur le développement et l'emploi (partage des coûts avec le poste Réponse aux crises et aux situations d'urgence).</p> <p>Les principales étapes du projet sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ évaluation des progrès réalisés et rapport préliminaire contenant une évaluation des améliorations constatées (compétences, représentation et nombre d'adhérents).</li> </ul>	Fin 2005	70 000	4a: Partenaires sociaux	Paragraphe 194 et 253

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<b>Asie</b>				
<i>Mesures prises suite au tremblement de terre et au tsunami survenus dans l'océan Indien</i>	Fin 2005	233 000	2c: Création d'emplois	Paragraphe 192, 193 et 194
<p>L'aide apportée par l'OIT aux victimes du tsunami prend en compte la nécessité de planifier et de mettre en œuvre au plus tôt des initiatives destinées à créer des emplois et de nouvelles formes d'activités rémunératrices. Il s'agit de faire en sorte que la création d'emplois fasse partie intégrante des réponses apportées en matière humanitaire et dans le domaine de la reconstruction.</p> <p>Les étapes principales du projet sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ centre d'urgence proposant des services d'aide à l'emploi à Aceh (Indonésie);</li> <li>■ stratégie par pays de l'OIT en Indonésie, à Sri Lanka et en Inde;</li> <li>■ projets proposés aux donateurs;</li> <li>■ programme de rétablissement rapide des sources de revenus à Sri Lanka;</li> <li>■ rapport d'évaluation portant sur les dommages subis et les besoins (Inde).</li> </ul> <p>Avec les fonds excédentaires de 2000-01 et d'autres contributions du budget ordinaire de l'OIT, le Bureau a travaillé en collaboration avec les équipes de pays du système des Nations Unies, les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs des pays frappés par la catastrophe, et est parvenu à reprogrammer et à mobiliser divers fonds extrabudgétaires pour les affecter aux activités destinées à aider les pays touchés par le tsunami (Indonésie, Sri Lanka, Inde et Thaïlande), notamment dans le domaine de la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre le travail des enfants. Les fonds extrabudgétaires reprogrammés ou nouvellement mobilisés s'élèvent à 11 500 000 dollars. Actuellement, 28 millions de dollars sont dans la filière.</p>				
<i>Niveau régional: Mise en place d'un cadre stratégique pour le développement des qualifications en Asie et au Pacifique (APSDEP) (deuxième phase).</i>	Fin 2005	100 000	2b: Connaissances, compétences et employabilité	Paragraphe 176, 177 et 178

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
---------------------------------	----------	------------	-------------------------	--

Le projet entend mettre définitivement en place les conditions permettant de faire en sorte que les mandants s'impliquent dans le cadre stratégique. Le cadre stratégique a les objectifs suivants:

- mettre en place un réseau d'institutions de formation fonctionnel et permettre aux Etats Membres de tirer parti de la base de connaissances, de savoir-faire et de compétences du BIT ainsi que de celle des institutions de recherche ou de formation de haut niveau, y compris les organisations d'employeurs et de travailleurs, pour améliorer la formation professionnelle et l'employabilité des femmes et des hommes à la recherche d'un emploi et d'un revenu décent;
- les institutions, les entreprises et les travailleurs, y compris les chômeurs et les personnes les plus démunies, doivent pouvoir accéder à l'information, aux connaissances, aux modules et aux outils de formation disponibles sur le site Web interactif de l'APSDEP et bénéficier de l'enseignement à distance dispensé dans le domaine de l'amélioration des qualifications et de la formation permanente;
- les institutions de recherche et de formation de haut niveau doivent participer pleinement aux futurs programmes de mise en réseau, et les ressources obtenues auprès de nouveaux donateurs doivent financer les programmes d'action relatifs au renforcement des compétences aux niveaux national et régional.

<b>Total</b>		<b>3 274 957</b>		
--------------	--	------------------	--	--

## Statistiques

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.285/PFA/9.

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
---------------------------------	----------	------------	-------------------------	--

Les étapes principales du projet sont les suivantes:

- mener des enquêtes sur le travail décent à partir d'enquêtes sur la population active; établissement de rapports sur le travail décent dans le monde et pour chaque pays;
- préparation d'un manuel détaillé sur le travail décent (concepts, définitions et moyens de le mesurer).

<b>Total</b>		<b>510 000</b>		
--------------	--	----------------	--	--

## Egalité entre hommes et femmes

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans les documents GB.285/PFA/9 et GB.288/PFA/8(&Corr.).

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<b>Afrique</b>				
<i>Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie</i> : Renforcement des capacités des mandants à traiter les questions d'égalité entre hommes et femmes et à les intégrer pleinement dans les programmes: coordination et création d'outils.	Fin 2005	210 000	Objectif d'action commun: Egalité entre hommes et femmes 4a: Partenaires sociaux 4b: Gouvernements et institutions de dialogue social	Paragraphe 255, 260, 280 et 281

Résultats attendus du projet:

- les partenaires sociaux de l'OIT et le ministère du Travail promeuvent activement l'égalité entre hommes et femmes en participant aux stratégies de réduction de la pauvreté et en soutenant les avancées en faveur des femmes que ces stratégies ont permis d'obtenir dans le domaine du travail et de l'emploi, notamment dans les zones rurales du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie;
- une version locale du module concernant la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes et l'emploi est actuellement utilisée en Afrique orientale par les partenaires tripartites pour renforcer les capacités au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Cette initiative devrait contribuer à pallier les insuffisances du revenu rural en renforçant les activités génératrices de revenu non agricoles et en mettant tout particulièrement l'accent sur le microfinancement et la formation des femmes, notamment dans le domaine de la création et de la gestion d'entreprises;
- une information sur les questions relatives à l'emploi, à l'égalité entre hommes et femmes et à la lutte contre la pauvreté, qui se posent dans le cadre du développement rural et agricole, sera élaborée, avalisée et utilisée au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie;
- des recherches et des analyses portant sur les questions clés relatives à l'égalité entre hommes et femmes qui se posent dans le cadre du développement rural et de l'agriculture seront menées au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, et les résultats obtenus seront incorporés dans les processus des stratégies de réduction de la pauvreté de ces trois pays.

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
<i>Rwanda</i> : Renforcement des capacités des mandants à traiter les questions d'égalité entre hommes et femmes et à les intégrer pleinement dans les programmes: coordination et création d'outils.	Fin 2005	200 000	Objectifs d'action communs: Egalité entre hommes et femmes 1a: Normes et principes et droits fondamentaux au travail 2c: Création d'emplois 4b: Gouvernements et institutions de dialogue social	Paragrapes 147, 189, 260, 280 et 281
Les principales étapes du projet sont les suivantes:				
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ une étude sur le statut des travailleuses et travailleurs des secteurs privé et public est validée;</li> <li>■ les femmes parlementaires, les membres des commissions parlementaires sont sensibilisés et formés sur l'OIT et ses instruments relatifs à l'égalité.</li> </ul>				
<b>Total</b>		<b>410 000</b>		

### Communications externes

Les objectifs, les indicateurs et les cibles sont indiqués dans le document GB.285/PFA/9.

Nouvelles cibles et allocations	Echéance	Allocation	Objectifs opérationnels	Références dans le programme et budget 2004-05
Elargir l'audience de l'OIT en la faisant mieux connaître dans les médias nationaux et internationaux et améliorer sa capacité de communiquer de manière efficace et convaincante. Cette allocation découle logiquement des allocations antérieures présentées dans le rapport du Conseil d'administration de novembre 2002 (GB.285/PFA/9).	Fin 2005	1 047 964	Objectifs d'action communs: Communication et visibilité	Paragrapes 293, 294, 295, 296 et encadré qui suit le paragraphe 296
Les principales étapes du projet sont les suivantes:				
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ couverture large et régulière dans au moins quatre réseaux mondiaux de télévision et production de plus de 20 reportages permettant de toucher au total plus de 100 millions de personnes;</li> <li>■ renforcement et développement du réseau des fonctionnaires sur le terrain chargés de la communication pour augmenter de façon significative l'audience régionale de l'OIT.</li> </ul>				
<b>Total</b>		<b>1 047 964</b>		